Malgré 20000 euros de loyers impayés, cette propriétaire de l’Oise doit reloger ses locataires

03/03/2021 à 13h43



Criblés de dettes, les occupants de ce pavillon des Ageux sont sommés de quitter les lieux. Problème, un arrêté d’insalubrité empêche l’expulsion. Au grand dam de la propriétaire qui rend ses locataires responsables des dégradations.

www.leparisien.fr